



COMMISSION DES LITIGES

Réunion Restreinte du Jeudi 3 Mai 2018

Paru le Mercredi 9 Mai 2018 sur le site du District

Procès-Verbal N°5

Président : Christian POUX

Secrétaire : Jean-Pierre ROBERT

Présents : Francis GARES - Mario MONTALVO - Didier MOUSSAC

Excusés : Valérie DERRUAU-DUMOULIN - Didier MASBOU

Le P.V. n°4 du jeudi 5 avril 2018 est adopté à l'unanimité.



Dossier Litiges / Infractions aux Textes N°30 – 03/05/2018

Match N°20407709 : DRUELLE FC 2 contre PAYS ALZUREN 1 du 29 Avril 2018 – Coupe de l'Aveyron Séniors – 1/2 Finale

LES FAITS : Réserves d'avant match

Après lecture **de la feuille de match et son annexe,**

Après lecture **du courriel de confirmation du Président du club de PAYS ALZUREN,**

Considérant qu'une réserve d'avant match a été déposée par le Capitaine du Club de PAYS ALZUREEN sur le motif relatif aux articles 167.1 des Règlements Généraux.

Considérant que ces réserves ont été confirmées par le Président du Club de PAYS ALZUREEN par courriel, le Mardi 1^{er} Mai 2018 à 15h58.

Après vérification de toutes les feuilles de match de l'équipe 1 de DRUELLE, 2 Joueurs présents à ce match, avaient participé à plus de six rencontres avec l'équipe supérieure. Le joueur Jérémy DELBES licence n°1876516800 et le joueur Adel DJINIDI.

LA COMMISSION DECIDE

Réclamation recevable et non fondée.

Club de PAYS ALZUREEN

DROIT DE RECLAMATION 80,00 €

Dossier transmis à la CDCC.

Dossier Litiges / Infractions aux Textes N°31 – 03/05/2018

Match N°19524739 : ST AFFRIQUE 2 contre ST LAURENT LA CANOURGUE 1 du 1^{er} Mai 2018 – Championnat D2 Excellence – Poule Unique

LES FAITS : Réserves d'avant match

Après lecture **de la feuille de match et son annexe,**

Après lecture **du courriel de confirmation du Président du club de ST LAURENT LA CANOURGUE**

Considérant qu'une réserve d'avant match a été déposée par le Capitaine du Club de ST LAURENT LA CANOURGUE sur le motif relatif à l'article 167.2 des Règlements Généraux.

Considérant que ces réserves ont été confirmées par le Président du Club de ST LAURENT LA CANOURGUE par courriel, le Mercredi 2 Mai 2018 à 9h38.

Considérant que l'équipe de ST AFFRIQUE a joué sa dernière rencontre le 28/04/2018. Match n°19419045 contre BALMA 2.

Après vérification de la feuille de match de l'équipe de ST AFFRIQUE 1, aucun joueur, présent à ce match, a participé au match de l'équipe de ST AFFRIQUE 2.

LA COMMISSION DECIDE

Réclamation recevable et non fondée.

Club de ST LAURENT LA CANOURGUE

DROIT DE RECLAMATION 80,00 €

Dossier transmis à la CDCC.

RECAPITULATIF SANCTIONS et AMENDES voir ANNEXE au PV N°5 du Jeudi 3 Mai 2018 sur le Site du District à partir du Mercredi 9 Mai 2018.

Fin de la réunion à 17h00

Prochaine Réunion sur convocation.

Le Président,
Christian POUX



Le Secrétaire,
Jean-Pierre ROBERT

